www.kravmagarennes.com

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

NOM	
PRENOM	
DATE DE NAISSANCE	
ADRESSE	PROFESSION
EMAIL	
TEL MOBILE	
NOM D'UNE PERSONNE A JOINDRE EN CAS D'ACCIDENT	
TEL MOBILE DE LA PERSONNE A JOINDRE	
ANCIEN PRATIQUANT FEKM OUI NON	SI OUI CLUB PROF
RENOUVELLEMENT LICENCE OUI NON NON	
COMMENT AVEZ-VOUS EU CONNAISSANCE DU CLUB?	SITE INTERNET AMI VIDEO YOUTUBE SITE FEKM PROSPECTUS BOUCHE A OREILLE AUTRE
JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU REGLEMEN	COMMENT?
AVEC CETTE FICHE D'INSCRIPTION AINSI QUE LA DECHAR	GE. JE M'ENGAGE A LES RESPECTER.
DATE	Check list dossier : Fiche d'inscription
SIGNATURE	Certificat médical Règlement Espèces/chèque à l'ordre KMCR Page 2 de la demande de licence Règlement intérieur à signer Décharge signée 2 photos Tous les documents signés

tout moment en envoyant un email à l'adresse webmasten@krav-maga.net. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. enregistrement des grades,...). A défaut, votre adhésion, demande de licence ou de renouvellement ne pourra être prise en considération. La durée de conservation de vos données est le temps nécessaire sportif compris (grades, stages effectuées, durée de pratique...). Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à Les données à caractère personnel (titre, nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse mail, n° portable) vous concernant sont indispensables dans le cadre de votre adhésion et de la bonne pour vous accompagner dans votre pratique du Krav-Maga. Pour assurer le bon suivi sportif et le bon fonctionnement fédéral, ces données seront conservées dans les registres fédéraux sauf demande contraire qui, si elle est acceptée, aura pour effet d'effacer l'ensemble des données vous concernant. CV gestion par la FEKM-RD et son secteur France dans votre pratique du Krav-Maga (édiction de licence, Règlement Général sur la Protection des Données personnelles RGPD

Assurances

Les garanties de base proposées sont un package comprenant :

bénéficier des conditions de l'assurance responsabilité civile souscrite par la FEKM-RDtitulaire de Responsabilité civile: l'établissement de la présente licence permet à son Secteur France auprès d'AXA par l'intermédiaire du Cabinet Haye.

Accident corporel: la FEKM-RD-Secteur France met en garde le licencié contre les dommages corporels dont il peut être victime à l'occasion de la pratique du Krav-Maga. Elle attire son attention sur l'intérêt de souscrire une assurance « accident corporel ». L'établissement de la licence permet à son titulaire de bénéficier, s'il le souhaite, des conditions d'assurance « accident corporel » souscrite par la FEKM-RD-secteur France auprès d'AXA par l'intermédiaire du Cabinet Haye.

Le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du Krav-Maga pouvant porter atteinte à son intégrité physique. Le soussigné déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des garanties telles qu'indiquées dans la notice d'assurance jointe. La FEKM-RDsecteur France informe le licencié que le prix des garanties de base est de 3€ TTC quelque soit l'age.

ointe, des possibilités d'extension complémentaires des garanties de base qu'il peut souscrire Options complémentaires : le soussigné déclare avoir été informé, dans la notice d'assurance personnellement auprès du Cabinet Haye.

La notice d'assurance et le bulletin d'extension de garantie conservés par l'adhérent sont lus avant signature de la demande de licence

En cas de sinistre

Le club remet au licencié un formulaire de « déclaration d'accident » et l'adresse au Cabinet HAYE Courtage 83-85 rue Dutot 75015 Paris 01.42.80.46.76 (Fax: 09.72.46.53.97 ou cabinetnave@cabinet-have.fr

Validité de la licence :

La demande de licence ne pourra être prise en compte que si elle est dûment signée par l'adhérent ou

de même pour les renouvellements annuels. Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les statuts et règlement intérieur de la FEKM-RD-secteur France et de la FEKM-RD (disponibles auprès La licence n'est valable qu'après sa délivrance effective c'est-à-dire à son retour dans les clubs. Il en est de son club ou auprès du secrétariat FEKM-RD webmaster@krav-maga.net). par son représentant légal



la pratique du sport et les dispositions des articles D. 231-1-3 et D. 231-1-5, en cas de souscription d'une

indication à la pratique du Krav-Maga. Ce certificat médical doit être établi moins d'un an avant la

demande de licence.

licence sportive, le soussigné certifie avoir produit un certificat médical attestant l'absence de contre-

En application du Code du Sport relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à

INFORMATIONS

Certificat médical

DEMANDE de LICENCE 2023-2024

En majuscules et au stylo à bille. Merci

Club:
Renouvellement de licence : 🔲 Oui 🔲 Non
Adresse e-mail :@
☐ Mme ☐ M Nom: Prénom: Date de naissance (JJ/MM/AA)://Adresse postale: n°:
Code postal:Ville:
Le soussigné déclare (merci de cocher les cases) :
☐ consentir à l'utilisation par la FEKM-RD et son secteur France de ses données personnelles nécessaires à la bonne gestion par la FEKM-RD et son secteur France dans la pratique du Krav-Maga (p. 1);
□ accepter de recevoir la Newsletter et tout autre document d'information relatif au Krav-Maga FEKM-RD;

- avoir pris connaissance des informations relatives à la notice - régler la somme de 33€ TTC (30€ licences + 3 € assurance) secteur France;

adhérer à l'assurance « garanties de base » proposée par la FEKM-RD-

d'assurances et des garanties complémentaires (p. 5 à 7),

Faire précéder de la mention « Lu et approuvé ». Signature de l'adhérent ou de son

Date

représentant légal

KRAV MAGA CENTER RENNES (KMCR)

Règlement intérieur

Art.1: L'adhérent devra se conformer aux modes de paiement et être à jour de sa cotisation et/ou de son abonnement, en accord avec l'association Krav Maga Center Rennes (ci-après dénommée KMCR). Par ailleurs son dossier d'inscription doit être complet (dossier + documents + règlement).

Art.2: Le nombre de places étant limité et dans la mesure où les inscriptions s'enregistrent essentiellement en septembre et octobre, nous pourrions refuser des inscriptions en atteignant le quota. Par conséquent, les Cotisations et abonnements ne sont ni remboursables, ni transmissibles quel que soit le motif (incluant blessures, grossesses pour les femmes, ou mutations professionnelles). L'adhérent ne pourra commencer à s'entraîner qu'à partir du moment où son dossier sera complet.

Art.3: La cotisation et/ou l'abonnement n'incluent pas l'accès aux autres disciplines, locaux (stade, salle de musculation,...) et matériels disponibles dans les locaux hébergeant KMCR.

Art.4: KMCR n'est en aucun cas responsable de la disparition d'objets personnels. L'adhérent reste responsable de ses biens.

Art.5: Le silence et la discipline sont absolument nécessaires dans les locaux. Il est interdit de fumer et/ou de vapoter à l'intérieur des locaux et l'adhérent s'engage à respecter la propreté des lieux et les consignes vestimentaires spécifiques (chaussures spéciales, tenue...). Il vous est demandé également de faire preuve de correction en n'utilisant pas vos mobiles durant les cours. Les enfants mineurs des adhérents ne sont pas admis en tant que spectateurs durant les cours, cette activité ne leur étant pas conseillée.

Art.6: Seules sont autorisées les chaussures de salle non portées à l'extérieur et spécifiquement dédiées à la pratique du Krav Maga (chaussures souples). Sur tatami (dojo), les chaussures ne sont pas autorisées. L'adhérent pourra se voir refuser l'entraînement si sa tenue n'est pas correcte.

Art.7: L'adhérent s'engage à respecter le code moral de la FEKM et le règlement intérieur de l'association. Les retards dérangent les cours et l'adhérent doit être en mesure de respecter les horaires des cours, et faire preuve de ponctualité.

Art.8: L'adhérent peut être exclu à tout moment de l'association et/ou des cours par le conseil d'administration, le bureau, ou par l'enseignant sans prétendre à un quelconque remboursement dans les cas suivants :

- A Non-respect du présent règlement intérieur de l'association ou du code moral de la FEKM.
- A Non-respect des consignes du Moniteur, non-respect de la tenue FEKM
- A Comportement occasionnant une gêne pour les autres adhérents
- A Propos diffamants à l'encontre d'un groupe ethnique, race ou religion, prosélytisme
- A Comportement/propos négatifs ou diffamants envers les adhérents, l'équipe, les instructeurs KMCR et ses partenaires
- Manque de sportivité ou manque d'éthique martiale.
- A Dossier d'inscription incomplet.
- A Règlement incomplet des cotisations et/ou abonnements.
- A Non-respect des règles sanitaires ou de l'application de mesures administratives liées à la crise sanitaire Covid-19.

Art.9: Le conseil d'administration, le bureau ou l'enseignant (éventuellement son/ses assistants) peuvent se réserver le droit d'accepter ou non une personne, si son attitude et/ou son discours ne sont pas en accord avec le code moral de la FEKM ou contraire aux bonnes moeurs. La personne se verra refuser son adhésion à l'association.

Art.10: L'adhérent accepte que les videos ou photos prises durant les cours soient diffusées au public sur les réseaux sociaux en vue de promouvoir le club et renonce donc à d'éventuels droits à l'image.

Art.11 : Covid-19 : L'adhérent est conscient des contraintes administratives auquel le club est soumis et accepte ces contraintes.

Je reconnais avoir pris connaissance de ce règlement, en avoir conservé une copie et l'avoir accepté

Lu et approuvé le

Signature

KRAV MAGA CENTER RENNES (KMCR) KRAV MAGA RENNES Association Loi 1901

Je soussigné(e)
Né(e) le à
être pleinement conscient(e) que mon adhésion à l'association KRAV MAGA CENTER RENNES implique les éléments suivants :
 Le Krav Maga est un sport de combat et certaines blessures physiques sont possibles pendant les phases de cours, d'entraînements ou de combats. Le Krav Maga Center de Rennes pourra proposer certaines de ses activités dans des salles adaptées la pratique sportive et d'autres activités dans des lieux différents de façon à créer plus de réalismes (plein air, autres locaux urbains, privés ou commerciaux). Le Krav Maga implique humilité et respect de ses partenaires. Le Krav Maga implique une attitude non agressive pendant et en dehors des cours. Le Krav Maga ne sera utilisé que pour me défendre, moi, mes proches, ou pour prêter assistance à une tierce personne en danger. La riposte à une agression, doit être, autant que possible, proportionnée. Mon adhésion au KMCR implique mon respect du règlement intérieur dont j'ai pris connaissance. J'accepte de figurer sur les vidéos servant à la promotion du club et renonce donc ainsi officiellement à mon droit à l'image. J'ai été honnête, exact(e) et sincère dans tous les éléments d'informations qui m'ont été demandés le de mon adhésion. Mon médecin a pleinement été informé de mon passé sportif et de mon niveau d'activité physique (en cas de reprise du sport). Je l'ai particulièrement sensibilisé à l'intensité cardio-vasculaire inhérente aux sports de combat. J'ai été informé qu'il n'y avait pas de cours pendant les vacances scolaires et qu'après les vacances d'hiver, les cours du lundi de 1h seront fusionnés en un cours unique d'1h30 afin de favoriser la transmission des anciens aux nouveaux adhérents. Je suis conscient qu'il n'y a aucun remboursement possible dès lors que je me suis inscrit pour quelque raison que ce soit et notamment en cas de mutation professionnelle, blessures, grossesse (pour les femmes) ou maladie. Le seul remboursement possible interviendrait dans le cas où le clui ne serait plus en mesure d'assurer ses cours ou d'en proposer une substitutio
 Le club mettant en œuvre les moyens de contrôles dans le cadre de la situation sanitaire, il ne pour lui être reproché d'avoir contracté la maladie pendant des entrainements ou cours en raison de manquements à son obligation de moyens.
Les responsables du club sont susceptibles de m'exclure de façon irrévocable, après un premier rappel, en raison de manquements à la discipline, au règlement intérieur ou au code moral dont les principes ont été évoqués ci-dessus, sans que je puisse faire valoir droit au remboursement de la cotisation versée.
Fait à, le

Signature précédée de la mention Lu et Approuvé